Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_147-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-147

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

Secrétaire de séance : M. Gilles HUARD

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025

OUVERTURES DOMINICALES 2026

Mme Annick MARTIN, adjointe au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Le conseil municipal doit être saisi chaque année avant le 31 décembre pour avis sur les dates prévisionnelles de dérogation accordées par le Maire au repos dominical prescrit par le code du travail pour les salariés des commerces, pour l'année suivante.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Vu la loi Macron en date du 6 août 2015 modifiant certaines dispositions du code du travail,
Vu code du travail, et notamment l'article L 3132-26,
Vu les demandes d'ouvertures sollicitée par plusieurs établissements,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Cadre de vie en date du 11 septembre 2025,
Vu la consultation des organisations professionnelles en date du 2 octobre 2025,
Considérant le classement du centre-ville de Concarneau en zone touristique d'affluence exceptionnelle,
Considérant que l'accord écrit du salarié doit être obtenu pour travailler les jours indiqués,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **26 voix POUR**
6 CONTRE (Mmes JANVIER, DUPUY, DERRIEN, MM. LE BON, LE DOZE, LANG)
1 ABSTENTION (M. HUARD)

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_147-DE

- Décide d'arrêter la liste des dimanches suivants pour 2026 pour l'octroi des dérogations au travail dominical et permettre ainsi l'emploi de personnel salarié ayant donné leur accord, dans les commerces suivants :
    - pour les concessions automobiles : les dimanches 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre, 11 octobre,
    - pour les commerces de détail : 11 janvier (soldes d'hiver), 28 juin (soldes d'été), 2 août (braderie de l'UCC), 13 et 20 décembre (Noël).

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau
Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU